AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1989
FR0013227113-FS1000

25 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOITEC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 novembre 2025, la société Point72 Asset Management L.P.[1] (72 Cummings Point Road, 06902 Stamford, Etats-Unis) agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société SOITEC et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 1 771 655 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,87% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Cubist Systematic Strategies, LLC	31 164	0,09	31 164	0,07
Point72 Hong Kong Limited	20 491	0,06	20 491	0,04
Point72 Asset Management, LLC	1 720 000	4,81	1 720 000	3,76
Total Point72 Asset Management, LP	**1 771 655**	**4,95**	**1 771 655**	**3,87**

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions SOITEC détenues par assimilation.

A cette occasion, la société Point72 Asset Management LLC a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 1 771 655 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *return swap* » à dénouement en espèces, renouvelables automatiquement et sans échéance[3].

[1] Contrôlée par M. Steve Cohen. La société Point72 Asset Management L.P. a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 35 772 015 actions représentant 45 785 569 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un delta de 1.